



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

AF447 RIO-PARIS : UNE VERITABLE AFFAIRE DREYFUS

Hollande, Valls, Taubira, tous les ministres et secrétaires d'Etat, le PS et toute la gauche nous serinent « Valeurs de la République »... « Démocratie »... « République exemplaire »...

On a droit parfois à quelques belles envolées. « Laissons la justice faire son travail et surtout, et surtout ne la soupçonnons jamais » (Hollande, interview rituelle de la garden-party élyséenne du 14 juillet 2014). « Les magistrats jugent en droit, c'est-à-dire qu'ils ne jugent pas selon leur fantaisie, ils jugent selon le code pénal » (Taubira, 16 juillet 2014, dans la cour de l'Élysée à la sortie du Conseil des ministres). Etc.

Il ne faut pas se laisser embobiner. L'affaire du crash du vol AF447 Rio-Paris est significative. Une véritable affaire Dreyfus avec violations répétées du code de procédure pénale, établissement et usage de faux, subornation de témoin... Toutefois, la justice semble un peu gênée d'être allée aussi loin... avec maintenant toute les preuves sur le Web !

Des magistrats de la cour d'appel de Paris (chambre de l'instruction) ont bloqué le dossier de l'enquête sur cette tragédie pendant un an et demi. Pendant un an et demi le dossier a dormi au fond d'un tiroir, la seule activité de la justice étant de me rechercher pour m'enfermer (entre autres : mandats d'amener et perquisitions sur décision de la juge Gaëlle Beuf). Je suis pourtant un parfait honnête homme. Mon seul tort est de dire la vérité et d'aider les familles de victimes.

La cour d'appel de Paris a fini par lâcher le dossier à la mi-novembre 2015... mais celui-ci serait maintenant à la cour de cassation ! Et la chasse à l'homme pour m'enfermer continue.

Tout l'exécutif, jusqu'au sommet de l'Etat, est informé. Tout l'exécutif, jusqu'au sommet de l'Etat, sait que des magistrats violent les lois (code de procédure pénale et code pénal). Ces magistrats ont établi des faux. Ils en usent pour berner les parties civiles, particulièrement vulnérables, et pour escroquer celles-ci au sens du code pénal. Tout l'exécutif, jusqu'au sommet de l'Etat, sait tout. Il sait que l'enquête sur l'AF447 c'est pire que l'affaire Dreyfus.

En pages 2 à 4 de ce PDF figurent trois courriels envoyés récemment à diverses personnes œuvrant au sein de l'institution judiciaire (par ordre inversement chronologique).

En suivant les liens, successivement, on trouve tous les documents utiles.

Et tout cela pour quel résultat ? Droit dans le mur : norbert-jacquet.jacno.com (lien permanent [ici](#)).

. / ...

Courriel envoyé le 11 janvier 2016

Tous les destinataires sont déjà en possession des documents utiles, qui leur ont été transmis. Le fichier PDF joint au courriel ci-dessous est disponible en ligne (446 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-subornation-de-temoin-complements-norbert-jacquet-11-janvier-2016.pdf>

De : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>
À : "alain.christnacht@justice.gouv.fr" <alain.christnacht@justice.gouv.fr>
Cc : "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>; "chantal.arens@justice.fr" <chantal.arens@justice.fr>; HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>; MOLINS François <francois.molins@justice.fr>; DEGERMANN Véronique <veronique.degermann@justice.fr>; PORTERIE Frédérique <frederique.porterie@justice.fr>; "jean-marc.coquentin@justice.fr" <jean-marc.coquentin@justice.fr>; QUINTARD Jean <Jean.Quintard@justice.fr>
Envoyé le : Lundi 11 janvier 2016 9h26
Objet : Accident AF447 Rio-Paris : compléments relatifs à la subornation de témoin

A l'attention de Monsieur **Alain Christnacht**, Directeur de cabinet de Madame la Garde des Sceaux.
Copie à Mesdames et Messieurs :

- **Robert Gelli**, Directeur des affaires criminelles et des grâces,
- **Chantal Arens**, Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris,
- **Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris,
- **François Molins**, Procureur de la République (TGI Paris)
- **Véronique Degermann, Frédérique Porterie, Jean-Marc Coquentin, Jean Quintard**, procureurs adjoints (TGI Paris).

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

PJ (PDF - 446 Ko) : "af447-subornation-de-temoin-complements-norbert-jacquet-11-janvier-2016.pdf"

Monsieur le Directeur,

Par le fichier au format PDF joint j'ai l'honneur de porter à votre connaissance dans l'enquête en référence des faits complémentaires relatifs à la subornation de témoin.

Dans cette enquête certains actes, qui tombent sous le coup des lois pénales, sont établis. Les qualifications *a minima* sont incontestables : violations du code de procédure accompagnées de l'établissement de faux, usage de faux, escroquerie, subornation de témoin. Certains auteurs sont identifiés. Il importe peu que le dossier d'instruction erre à l'insu des parties civiles entre la Cour d'appel et la Cour de cassation. Les violations de la loi doivent cesser. Les coupables doivent être poursuivis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Courriel envoyé le 8 janvier 2016

De : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>

À : "alain.christnacht@justice.gouv.fr" <alain.christnacht@justice.gouv.fr>

Cc : "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>; "chantal.arens@justice.fr" <chantal.arens@justice.fr>; HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>; MOLINS François <francois.molins@justice.fr>; DEGERMANN Véronique <veronique.degermann@justice.fr>; PORTERIE Frédérique <frederique.porterie@justice.fr>; "jean-marc.coquentin@justice.fr" <jean-marc.coquentin@justice.fr>; QUINTARD Jean <Jean.Quintard@justice.fr>

Envoyé le : Vendredi 8 janvier 2016 11h33

Objet : Justice politique (FN) et justice pour les victimes (infractions continues)

A l'attention de Monsieur **Alain Christnacht**, Directeur de cabinet de Madame la Garde des Sceaux.
Copie à Mesdames et Messieurs :

- **Robert Gelli**, Directeur des affaires criminelles et des grâces,
- **Chantal Arens**, Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris,
- **Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris,
- **François Molins**, Procureur de la République (TGI Paris)
- **Véronique Degermann**, **Frédérique Porterie**, **Jean-Marc Coquentin**, **Jean Quintard**, procureurs adjoints (TGI Paris).

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)

N° Parquet : 09.154.0822/1

N° Instruction : 2369/09/52

Monsieur le Directeur,

La justice manifeste un certain empressement à l'encontre du Front national et ses dirigeants. Le parquet a diffusé hier un communiqué relatif à de nouvelles poursuites visant Madame Le Pen (1).

Parallèlement, dans l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris des magistrats et des avocats violent outrageusement les lois en toute impunité : violations du code de procédure pénale, établissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin... Les conséquences de ces actes sont dramatiques. Tout le monde peut comprendre ce qu'il en est (1).

Les documents que j'ai portés à votre connaissance, également disponibles sur le Web (1), ne laissent aucune place au doute sur les faits et les qualifications pénales *a minima*. Il importe peu que le dossier de l'instruction erre à l'insu des parties civiles entre la Cour d'appel et la Cour de cassation. Les infractions constatées (violation du code de procédure pénale, usage de faux, escroquerie, **subornation de témoin**), présentent un **caractère permanent**. Il doit y être mis fin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

(1) [Justice politique \(Front national\) et justice pour les victimes | Norbert Jacquet](#)



Justice politique (Front national) et justice pour les vic...

A la suite d'une dénonciation floue émanant d'un organisme étatique, alo...

Afficher sur norbert-jacquet.jacno.com

Aperçu par Yahoo

Courriel envoyé le 29 décembre 2015 au président du tribunal de Paris

Le fichier PDF joint au courriel ci-dessous est disponible en ligne (136 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf>

De : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>
À : HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>
Envoyé le : Mardi 29 décembre 2015 16h26
Objet : Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

PJ (PDF - 136 Ko) : "af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf"

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête en référence, vous m'avez écrit le 10 décembre 2014. Vous veilleriez à ce qu'une réponse soit apportée par le magistrat instructeur aux familles de victimes ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial. Il n'en a rien été. Ces familles restent dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure. Il en est ainsi depuis trois ans et demi. Les seules informations dont elles disposent sont celles qu'elles découvrent par hasard dans les médias, floues, incomplètes, parfois contradictoires, et celles qui peuvent être recueillies par des moyens détournés.

Des vies humaines sont inutilement en danger en raison d'actes illégaux commis dans cette enquête.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance par le fichier au format PDF joint, l'état actuel de la procédure. Outre les violations du code de procédure pénale, un magistrat, ou plusieurs, et des avocats ont établi des faux au sens des articles 441-1 et suivants du code pénal et ils en ont usé. Ces falsifications ont entre autres permis une escroquerie, au sens des articles 313-1 et suivants du code pénal, ayant profité à certains des faussaires ou leurs complices. Plusieurs membres de cette bande organisée se livrent en outre à des actes de subornation de témoin (article 434-15 du code pénal). En effet, ils me font rechercher pour me faire enfermer, alors que mon seul tort est de dire la vérité et d'aider les familles de victimes. Il en est ainsi malgré une plainte pour subornation de témoin, régulièrement renouvelée, émanant de familles de victimes, qui ont demandé mon audition comme témoin et sachant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Réponse automatique reçue

De : HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr>
À : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>
Envoyé le : Mardi 29 décembre 2015 16h28
Objet : Réponse automatique d'absence du bureau : Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

je serai absent jusqu'au 4 janvier 2016.

En cas d'urgence, je vous invite à prendre l'attache de M. Lionel BARFETY au secrétariat général de la présidence ou de laisser un message au 01.44.32.61.30.